



Conflit avec la fonction publique

Par **Akira028**, le **14/06/2009 à 08:58**

Bonjour, rnJ'ai passé en 2008 un concours de la fonction publique (IEF) pour pouvoir suivre plus facilement mon mari militaire dans ses mutations. J'ai eu ce concours et j'ai demandé mon affectation à "Bourges pour Angers à Angers" (comme cela apparaissait sur la liste des postes proposés). rnrnJ'ai donc été affectée à "Bourges pour emploi à Angers" (tel que cela apparait sur l'arrêté d'affectation). rnrnPour moi, cela vaut comme une affectation fonctionnelle à Bourges mais une affectation organique à Angers. rnrnOr l'administration m'a fait parvenir plus tard un ordre de mission permanent sans frais pour Angers (ou j'habite) et soutien que je suis affectée complètement à Bourges. (Je n'y ai jamais mis les pieds) rnrnL'administration souhaite ainsi me priver de l'indemnité de restructuration (environ 32 000 euros) qui sera versée à tous les autres fonctionnaires du site lors de la fermeture prévue par les restructurations de la défense. rnrnDe plus j'ai reçu un nouvel ordre de mission d'une durée de 6 mois (ils sont normalement limités à trois mois) pour la période du 02/03 au 01/09 et daté du 05/06 (??) rnrnrnComment faire pour espérer régulariser la situation (affectation organique à Angers) et prétendre aux indemnités de restructuration? rnrnMerci d'avance.